

Rapport de la commission des finances sur le préavis no 15/2013 « Budget de l'exercice 2014 »

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal d'Aubonne, la commission des finances (*ci-après CoFin*) a notamment pour mandat de rapporter au Conseil sur le Budget communal.

A la suite du dépôt du Budget 2014 (*préavis 15/2013*) devant le Conseil communal lors de la séance du 29 octobre 2013, les membres de la CoFin ont procédé à l'examen des différents chapitres au cours de la première moitié de novembre 2013. Une liste de questions a été ensuite communiquée à la Municipalité qui y a répondu en détail lors d'une séance commune réunissant les membres de la CoFin et de la Municipalité le 12 novembre 2013.

La commission tient à remercier ici la Municipalité et le Boursier communal des réponses et précisions données à cette occasion.

2. Appréciation générale

- Le Budget présenté par la Municipalité pour l'année 2014 prévoit un excédent de dépenses estimé à **CHF 1'195'110** (*Budget 2013* : - CHF 1'050'740), et une marge d'autofinancement négative de **CHF 423'780** (*Budget 2013* : - CHF 248'090), qui tient compte notamment de l'augmentation des charges pour un montant total de CHF 946'880, réparti entre charges cantonales, intercommunales et communales, selon détail donné dans le préavis. A noter cependant l'encaissement de la taxe forfaitaire déchets depuis 2013, estimée à CHF 220'000, qui compense partiellement cette augmentation des charges ;
- L'estimation des recettes fiscales se fonde notamment sur les projections faites sur la base des acomptes enregistrés pour la période fiscale 2013 au moment de l'établissement du budget et en tenant compte du maintien du taux d'imposition communal à 68 % pour l'année 2014 (*cf. la décision du Conseil communal prise le 29.X.2013*);
- Malgré la réduction volontaire de certains postes de charges du Budget, la dégradation des finances communales que l'on observe depuis quelques années se confirme à terme et ne pourra être contenue sans prendre des mesures adéquates;
- Les investissements importants auxquels nous allons faire face dans le cadre de l'aménagement des structures scolaires au Chêne, et qui vont faire l'objet de préavis circonstanciés, auront un impact non négligeable sur les finances communales.
- Bien que disposant de liquidités importantes, le retour à une marge d'autofinancement positive constitue un objectif primordial pour notre Commune.

3. Éléments particuliers du Budget

Comme chaque année, dans le cadre de l'exécution de son mandat, la CoFin a relevé différents points particuliers qui ont été évoqués avec la Municipalité, et qui sont résumés dans l'annexe au présent rapport.

Elle s'est également interrogée sur des aspects spécifiques soit liés à des participations cantonales, soit relevant de la gestion communale, que nous résumons ci-après :

- ▶ Gestion des bâtiments locatifs communaux : la gestion directe par l'administration communale des immeubles locatifs appartenant à la Commune serait certes de nature à éviter des coûts de gestion mais impliquerait aussi le concours d'un employé formé à cette fin. Dans cet esprit, s'il est vrai que l'encaissement des loyers pourrait être assuré par la Bourse communale, il faut tenir compte également de l'établissement des baux à loyer, des décomptes périodiques de chauffage et aussi des litiges qui peuvent survenir avec des locataires et qui demeurent des tâches particulièrement compliquées qui nécessitent des connaissances et une formation particulières. Pour ces différentes raisons, la Municipalité a préféré mandater des professionnels en ce domaine. La CoFin ne remet pas en cause cette option.
- ▶ Augmentation des frais d'entretien des bâtiments communaux : L'augmentation du poste des frais d'entretien pour certains bâtiments communaux correspond à une mise à niveau par rapport aux années précédentes, notamment pour la participation à la conciergerie.
- ▶ Travaux de nettoyage des bâtiments communaux : la question du coût de l'intervention de tiers se pose pour plusieurs bâtiments (*bâtiment de ville, du Chêne, Pré-Baulan*) avec parfois des coûts non négligeables. A la lueur des explications données par la Municipalité, il apparaît que certains travaux de nettoyage ne peuvent être effectués que par des entreprises spécialisées (*ascenseur, vitres*). Par ailleurs, dans les comptes relatifs au personnel auxiliaire, il faut tenir compte de l'engagement de jeunes pour les grands nettoyages en juillet.
- ▶ Domaines et bâtiments : absence d'équilibre entre charges et revenus ? La raison de l'absence d'équilibre charges/revenus doit être recherchée dans l'existence de frais exceptionnels (*modules, compte 355.364*), de l'utilisation des locaux par un autre service communal (*Bâtiment petites écoles, compte 356.356*), ou encore de frais d'équipement (*Château, compte 356.362*)
- ▶ Parcs, promenades, cimetière : la CoFin observe qu'il est nécessaire de recourir à du personnel auxiliaire pour l'entretien du cimetière, élément compensé en partie depuis 2012 par l'augmentation des prestations facturés à des tiers.
- ▶ Sécurité publique : tout en restant consciente qu'il s'agit là d'une dépense incompressible, la CoFin reste songeuse face au coût payé au canton (500'000 CHF) pour des prestations de sécurité publique qui ne semblent pas en proportion avec le montant de notre participation.
- ▶ Défense incendie : la Cofin a pris note des changements qui vont intervenir avec cette charge, compte tenu de l'abandon de la perception de la taxe non-pompier et d'une redéfinition de notre participation au SDIS régional, éléments qui aboutiront à court terme à un allègement de nos charges pour un montant de l'ordre de CHF 100'000.
- ▶ Sécurité sociale (AJEMA – Accueil de jours des enfants) : face à la forte progression de ce poste ces dernières années, la CoFin partage la réflexion de la Municipalité sur une possible remise en cause des standards à la base des coûts.

4. Plan d'investissement 2014-2018

Le plan des investissements 2014-2018 annexé au Budget se réfère aux années probables de réalisation.

Bien que ces éléments ne soient remis que pour information, la CoFin relève en particulier l'importance de la projection donnée pour la construction d'un nouveau collège au Chêne (*coût estimé à 8 millions CHF*), objet sur lequel notre Conseil devra prochainement se déterminer. On y note également l'existence d'autres investissements (*certain non encore chiffrés*), qui constitueront autant de choix d'opportunité pour l'avenir de notre cité.

5. Remarques finales

Le Budget 2014 fait apparaître un excédent de charges important, en progression de 140'000 CHF par rapport au Budget 2013. Il convient par conséquent de rester vigilant face à l'accroissement de nos participations aux charges cantonales et intercommunales, afin de ne pas aggraver notre situation financière, tout en conservant une marge de manœuvre financière pour notre ménage communal. L'exercice n'est certes pas aisé et la CoFin reste confiante à cet égard dans la gestion de la Municipalité.

Face aux nouveaux investissements projetés, la Cofin tient cependant à insister sur la nécessité du respect des procédures et des compétences de chaque corps, au terme desquelles tout nouvel investissement d'un montant supérieur à 50'000 CHF ne peut être engagé sans décision préalable du Conseil communal. Il s'agit là d'un élément essentiel du bon fonctionnement des institutions, que la CoFin a eu l'occasion d'aborder avec la Municipalité, dans le sens de la mise en place d'une procédure adaptée et simplifiée face à des demandes de crédits d'études qui doivent être traités dans l'urgence. Un autre élément essentiel à garder à l'esprit est celui de la priorité des investissements en fonction de leur nécessité absolue.

6. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, la commission des finances à l'unanimité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

adopte

- 1. le budget de l'année 2014 de la Commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 27'004'930.-- aux dépenses, CHF 25'809'820.-- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de CHF 1'195'110.-- ;**
- 2. de donner décharge à la commission des finances de son mandat.**

Aubonne le 20 novembre 2013

Pour la commission des finances
le rapporteur :

Pascal Lincio

ANNEXE AU RAPPORT DE LA COFIN SUR LE BUDGET 2014

Catégorie	N° compte	Remarque/Précision donnée
Administration générale	110.3011.0 200.3011	Maintien sous forme de CDD jusqu'au 31.07.2014 du <u>poste d'une ancienne apprentie</u> entre deux services communaux (Bourse et Greffe).
Administration générale	101.3040 110.3040	<u>Recapitalisation de la CIP</u> : (coût évalué à 90'000 CHF/an sur 17 ans) – L'augmentation des charges induites par la recapitalisation, validée par l'autorité fédérale de surveillance, résulte d'une obligation sans aucune marge de manœuvre pour les communes (<i>nouveaux statuts effectifs au 01.01.2014</i>).
Administration générale	110.3185.1 110.4809	<u>Honoraires statut/recherche personnel</u> : (10'000 CHF) – toilettage du règlement actuel en cours avec mise en place d'un catalogue des dispositions d'applications et une refonte de l'échelle des traitements.
Administration générale	160.3653.3	<u>Office du tourisme régional</u> : (participation de 3 CHF/habitant, soit coût estimé à 10'000 CHF) – réflexion en cours de la Municipalité en collaboration avec l'ARCAM sur les réalisations potentielles
Forêts	320.4355.2	<u>Vente de bois de forêts de plaine</u> : Budget 2013 surévalué. Les subventions cantonales couvrent en partie le déficit des forêts de plaine
Liserons 16	353.366	Les <u>frais de démolition</u> de cet édifice seront intégrés dans le préavis à venir pour le crédit d'ouvrage du Cœur du Chêne.
Parking Bourg-de-Four	357.375.4271	<u>Statut juridique du parking BDF</u> : actuellement accord à bien-plaire avec propriétaire (<i>fin</i> : début février 2014). Négociation ultérieure de la Municipalité avec nouvel acquéreur jusqu'à éventuelle prochaine construction.
Éclairage public	431.3143 431.3185	<u>Répartition des prestations entre la Commune et la SEFA</u> : Le compte 431.3185 correspond au contrat d'entretien signé avec la SEFA (<i>tournus de 3 ans de toutes les sources lumineuses (460) et des tableaux électriques</i>). L'autre compte couvre les frais d'équipement ou de remplacement des candélabres.
Déchetterie	450.3185	<u>Frais d'études</u> : réflexion en cours de la Municipalité sur la réorganisation du site (<i>attribution annuelle</i>)
Enseignement secondaire	520.3188	<u>Frais de transport des élèves</u> : l'augmentation de ce poste correspond à l'adaptation du montant aux comptes précédents (<i>participation communale aux frais de transport des élèves qui fréquentent les classes de raccordement considérées encore comme école obligatoire</i>)

Catégorie	N° compte	Remarque/Précision donnée
Jeunes	550.3653	<u>Charges des animateurs</u> : chaque centre d'animation (<i>Etoy - Aubonne - Gimel</i>) est géré par la commune du lieu. Une participation de l'ASSAGIE est perçue pour l'aide effectuée lors de l'accueil de midi.
Temple et cultes	580.3030 580.3050	<u>Rappel</u> : Le Temple (<i>église St-Etienne</i>) est propriété de la Commune, alors que la chapelle catholique est propriété de l'association paroissiale du lieu (<i>frais répartis entre les communes composant la Paroisse</i>)
Sécurité sociale	710.3655.1	<u>AJEMA-Accueil de jour des enfants</u> : Les prévisions budgétaires sont liées à l'ouverture ou non de nouvelles structures dans notre commune ou dans les communes voisines. Progression possible à court terme.
Sécurité sociale	710.3655.1	<u>Aide complémentaire individuelle</u> : (160'000 CHF) : Montant correspondant à la ristourne TRIDEL qui figure dans le compte 451.4342 (environ 480 t. à CHF 330)
Prévoyance sociale	720.3515.1 720.3515.2	<u>Fonctionnement du système de péréquation</u> : <u>1^{ère} couche</u> : recettes conjoncturelles <u>2^{ème} couche</u> : écrêtage point d'impôt <u>3^{ème} couche</u> : point d'impôt
Prévoyance sociale	730.3654.3	<u>Prise en charge de l'État</u> : Le solde du coût de l'AVASAD (<i>après les ressources propres</i>) est réparti actuellement selon la proportion 50%-50% entre les communes et l'État. Le protocole d'accord vise notamment à réduire la part des communes à cette facture (1/3 - 2/3).
Service du gaz	830.3122.1 830.4351.2	<u>Achat et vente de gaz</u> : Notre commune est liée à Valgaz par une convention qui fixe la marge à 0.05 centime/kWh du prix d'achat, mais au maximum à 12'000 CHF/an.